



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTROT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

TURQUIE.

Constantinople, le 17 novembre. — Les Turcs prétendent être informés et tenir de bonne source que l'intention de l'empereur Alexandre est de former une troisième capitale de son empire à Tangarock. Ce projet, conçu autrefois par l'empereur Joseph II en faveur d'Héraclius, prince de Georgie et de Mingrélie, qu'il voulait établir comme une puissance intermédiaire entre la Moscovie, la Perse et la Turquie, est, disent-ils, au moment de recevoir un commencement d'exécution. (Tout ceci, comme on voit, est antérieur à la mort de l'empereur Alexandre.) Alexandre, qui a déjà érigé un royaume suffragant de son trône en Pologne, relèverait le royaume de Pont, et s'entourerait de ses frères; il pourrait, de proche en proche, rétablir le royaume d'Arménie, avant de relever l'empire de Bysance. Sans cela, pourquoi l'autocrate du nord, qui a déjà de si vastes contrées sous son sceptre, aurait-il dépossédé une pauvre reine d'Imirete? Pourquoi se serait-il emparé de la Georgie, de la Mingrélie et des châteaux du Phase, qu'il retient contre la teneur du traité de 1812? Il est déjà maître à peu près de trois cinquièmes des Palus-Méotides et du Pont-Euxin; et en plaçant une capitale hors la vue de l'Europe, il ne tardera pas à s'étendre dans l'Asie-Mineure, et à s'y établir de manière à ne laisser au sultan de Constantinople que le titre de son capitaine de port. Voilà ce qu'on dit dans le divan et la pensée presque dominante qui l'occupe, malgré son insouciance pour l'avenir, fondée sur ce que ce qui est écrit doit nécessairement arriver.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 décembre. — Des efforts ont été faits pour relever la maison Lewes; les souscriptions s'élèvent déjà à 170,000 liv. st. (4,250,000 fr.)

— On a appris une faillite importante: celle de MM. Carrick et Maclean de Basinghall-street. Cette maison faisait surtout des affaires en cotons.

— Hier, on a fait partir de la banque cinq charrettes chargées de quinze tonneaux d'argent pour l'exportation.

FRANCE.

Paris, le 25 décembre. — La souscription pour un don destiné aux enfans du général Foy, et pour élever un monument à sa mémoire, s'élève à 567,801 fr. 16 c.

— L'amnistie accordée aux nommés Cossin, Fourré, Arthaud et L'Avocat, condamnés pour crimes politiques, est confirmée par une ordonnance de S. M. en date du 25.

— On croit que l'empereur Constantin sera couronné à Moscou, après le deuil.

— On cite une lettre de M. le prince de Metternich adressée à une maison avec laquelle il est en relation d'intérêt et d'amitié; dans cette lettre le ministre autrichien annonce qu'il a reçu de l'empereur Constantin une déclaration des plus satisfaisantes sur les intentions de ce prince; qu'il manifeste la volonté de suivre le système politique de son frère, de maintenir la paix générale en Europe et d'abandonner à leur sort les Grecs qu'il ne considère que comme des révolutionnaires. M. de Metternich termine, dit-on, sa lettre en laissant au banquier à qui elle est adressée la faculté d'en faire l'usage qu'il jugera convenable.

Cette circonstance a inspiré quelque doute de la réalité des faits consignés dans la lettre en question; il est assez naturel qu'au moment où le système autrichien perd un de ses principaux appuis, le promoteur de ce système s'efforce de faire croire qu'il n'y sera rien changé; les journaux du gouvernement nous ont dit que le grand-duc Constantin au moment où il apprit sa mort de son frère, s'enferma dans son palais où il resta plusieurs jours tout entier à sa douleur, se refusant aux hommages de ses nouveaux sujets; il serait étrange que le prince eût fait diversion à une douleur si profonde, tout exprès pour adresser une profession de foi à M. de Metternich.

— On nous mande de Constantinople, en date du 27 novembre, que le comte Guilleminot, ambassadeur de S. M. près de la porte ottomane, vient de perdre de la manière la plus déplorable le seul fils qui lui restait.

Le jeune Eugène Guilleminot étant à la chasse dans les environs de Constantinople, laissa échapper son fusil de ses mains. Le coup partit, et lui fracassa le bras: les chirurgiens attachés à l'ambassade parvinrent à en extraire 80 grains de plomb. Cependant le tétanos se déclara: on espéra le calmer par l'amputation du bras, mais les symptômes les plus alarmans reparurent, et enfin le malheureux jeune homme expira au bout de 24 jours, après d'horribles souffrances. Il les supporta avec le plus grand courage, se bornant à s'écrier: « Ah! si du moins j'étais tombé sous le feu de l'en-

nemi et sous les yeux du prince! » Eugène Guilleminot s'était distingué en plusieurs occasions dans la dernière guerre d'Espagne. (Etoile)

Cours de la bourse du 27 décembre. — Rentes 5 p. 070. Jouis. du 22 sept. 1825, 96 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070; jouiss. du 21 déc., 64 fr. 70 — Act. de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 49 00. — Emprunt d'Haïti, 800 fr. 100 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 96 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 64 fr. 70 c.

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 26 décembre.

Effets publics. — La hausse a fait encore de nouveaux progrès. Les 3 p. 100, au comptant, 64 à 64 45, restés à 64 30; fin du mois, 64 à 64 85, restés à 64 70. Après la bourse le cours est monté jusqu'à 65 15. Les 5 p. 100, au comptant, 95 25 à 96, restés à 95 75, fin du mois 95 50 à 96 10, fermés à 96.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le comité grec nous communique l'extrait suivant de sa correspondance particulière :

Ma lettre de Corfou du 18 novembre et celle de Zante du 21, me disent que la flotte égyptienne avait opéré son débarquement à Navarin. Les escadres grecques n'avaient rien fait jusqu'alors, parce qu'elles avaient eu en vue d'empêcher une attaque contre les îles; mais rassurées de ce côté-là, elles étaient accourues à Navarin, où un engagement sérieux venait d'avoir lieu avec grand dommage pour la flotte égyptienne. J'attends d'autres détails avec anxiété. L'on était tranquille pour la Morée. Colocotroni et les autres chefs déploient beaucoup d'activité. Les esprits se réunissent pour laisser le commandement en chef à Colocotroni.

Copie d'une lettre écrite par M. Eynard, de Florence, le 12 décembre.

Le 13 novembre, le brave Caraiskaki a surpris l'armée turque dans son quartier-général près de Missolonghi. L'attaque eut lieu à minuit, lorsque les Turcs dormaient dans la plus grande sécurité: le carnage fut affreux; la caisse militaire fut prise et les Turcs épouvantés se défendirent à peine. Le butin et les prisonniers furent transportés à Missolonghi, et de suite Caraiskaki partit la même nuit pour son quartier en Acarnanie où il attaqua les Turcs à Carvassara (l'ancienne Austrasie), enleva toutes leurs provisions et força un grand nombre de Turcs à se noyer, en voulant s'embarquer avec précipitation. Une troisième action eut lieu dans le même tems et dans le même district où est situé Carvassara; un détachement de cavalerie turque escortant des vivres et de l'argent, fut enlevé en entier par les Grecs. A la même époque, Gouras, digne chef de l'armée de la Grèce orientale, qui assiégeait les Turcs renfermés dans Salona, apprenant qu'un corps turc venait de Thessalie avec des provisions de bouche et de guerre, prit une partie des assiégeans avec lui, et par des marches forcées il joignit les Turcs vers les frontières de la Grèce, les attaqua vivement, prit tout leur attirail de guerre et détruisit entièrement ce corps. En retournant à Salona, il apprit qu'un corps de 700 Albanais avait quitté l'armée turque pour retourner chez eux avec un convoi de mulets chargés du butin qu'ils avaient fait en entrant en Grèce; il les poursuivit et prit tout ce qu'ils avaient avec eux, laissant les fuyards s'en retourner sans armes dans leur patrie.

« Vous voyez par tous ces détails que le reste de cette armée turque, si formidable, sera bientôt anéantie par l'imprudence de son chef, ou plutôt par l'opiniâtreté du grand-seigneur qui ne lui a pas permis de prendre en Epire son quartier d'hiver.

« Je n'ai rien de nouveau du Péloponèse. Je n'ai cessé d'écrire ce dont nous étions convenus sur la nécessité de l'ordre de l'armée et de l'organisation militaire, etc.

« Il paraît certain que la flotte égyptienne a débarqué à Navarin et à Modon le cinq novembre, mais il n'y avait que 6500 hommes d'infanterie et 1500 chevaux; ce nombre est à peine suffisant pour remplacer ce qu'Ibrahim a perdu par les combats et les maladies; d'ailleurs l'hiver est pour nous.

« La flotte turque était le 29 novembre dans la mer Ionienne, se dirigeant vers le golfe de Lépante; mes lettres disent que la flotte grecque était à sa poursuite. Voilà tout ce que mes correspondans me disent. Je vous informerais exactement de tout ce que je recevrai. Continuez à aimer votre véritable et reconnaissant ami.

(Courrier français.)

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 29 décembre. — Le collège des conseillers et maîtres généraux des monnaies porte à la connaissance du public qu'il a été émis et découvert, récemment, dans la ville de Bruxelles, une pièce fautive de trois florins, coulée dans un moule, obtenu d'une pièce légale de trois florins de Pays-Bas, frappée à la monnaie d'Utrecht au millésime de 1821.

Cette pièce fautive, pesant à peu près cinq esterlings (grammes) de moins que la pièce de trois florins, est composée d'un mélange d'étain, sans aucune particule d'argent.

D'après les indices extérieurs de fausseté, la susdite pièce est reconnaissable à sa couleur bleuâtre et à l'inégalité du fond, ainsi qu'au défaut du son et du brillant des pièces légales.

et à celui des lettres qui composent la légende sur la tranche. Chacun est invité et exhorté à donner communication, sans délai, aux officiers de justice et de police, des découvertes qu'il ferait de pièces semblables à celle indiquée par le présent avis ou autres monnaies fausses, afin de coopérer ainsi, selon le devoir de tout bon citoyen, à la recherche des auteurs, complices ou distributeurs avec connaissance de cause, de fausses monnaies quelconques, dans le but de faire punir les coupables suivant les lois.

LIÈGE, LE 30 DÉCEMBRE.

M. van Ackersdyck, professeur d'économie politique, prononcera demain, 31 décembre, son discours d'installation, dans la grande salle de l'Université.

Hier vers les six heures du soir, un individu est tombé dans la Meuse, du parapet de la Tour en Bèche. Entraîné par la rapidité du courant, l'obscurité a empêché de lui porter le moindre secours. On présume que c'est un nommé Jacques Beauduin, ouvrier batelier, demeurant faubourg Saint-Léonard, qui peu de momens auparavant était sorti dans un état d'ivresse d'un cabaret du voisinage et avait été conduit jusqu'au delà du pont. Il sera revenu sur ses pas et au lieu de prendre le chemin de la Boverie en quittant ledit pont il se sera dirigé vers le parapet, qui dans cet endroit est presque au niveau du sol.

On écrit de Strasbourg, le 24 décembre :

Hier, vers 5 heures du matin, on a ressenti ici une secousse de tremblement de terre. Dans quelques quartiers, elle a été assez forte pour faire remuer des meubles, des tableaux; dans d'autres elle a été peu sensible. Il n'en est résulté aucun dommage. (Cette secousse s'est également fait sentir à Genève.)

L'école de peinture française vient de perdre l'homme qui, dans ce siècle, a le plus contribué à son illustration. Le célèbre David est mort hier à Bruxelles, où l'exil l'avait amené. Sa famille se propose de faire des démarches auprès du gouvernement français pour obtenir que ses restes au moins reposent dans la patrie, qui lui doit tant de gloire.

Un journal littéraire de Paris, d'ordinaire fort avare d'éloges, et qu'on ne peut soupçonner de faux enthousiasme, le *Globe*, en rendant compte du concert donné au théâtre italien, parle dans les termes les plus flatteurs du talent que notre jeune virtuose y a déployé sur le violon. « Un enfant de 12 ans, dit-il, le jeune Massart, élève de M. Kreutzer, a fait de véritables prodiges sur le violon. Les yeux fermés, nous aurions cru entendre de tems en tems l'archet moelleux de M. Lafont, et parfois l'énergie et la fermeté de M. Baillot. C'est bien positivement une petite merveille. »

Suite de l'arrêté royal tendant à la réorganisation des dépôts de mendicité. (V. le n. d'hier)

20. Il sera remis au mendiant, lors de sa sortie du dépôt, un certificat sur sa conduite durant sa réclusion, sur son aptitude au travail et le degré d'habileté par lui acquis à cet égard.

Ce certificat indiquera entre autres, d'une manière positive, combien de tems il est resté dans l'établissement; s'il est libéré du chef de ce qu'il a gagné par son travail et après en avoir payé lui-même les frais de son entretien, ou bien s'il est libéré par l'intervention de la commune ou de ses parens ou amis, lesquels alors seront nominativement indiqués; à quel travail il est propre, quelle partie du prix de son travail est encore restée en réserve et doit lui être payée à son arrivée dans sa commune; et, s'il est époux ou père, jusqu'à quel point il a pourvu aux besoins de sa famille.

Le sujet libéré est tenu de faire, dès son arrivée à l'endroit de sa destination, exhibition de cette pièce à l'autorité locale, et de la soumettre à son visa.

21. Pendant la durée de leur réclusion, les mendiants seront traités avec humanité et décence, et autant que possible en proportion rigoureuse des besoins les plus indispensables de leur âge et de leur état, et que d'autres circonstances peuvent réclamer en leur faveur.

22. La ration alimentaire variera en quantité et qualité d'après les âges. Les adultes recevront chacun une 1/2 livre de pain de seigle pur, 3/4 de livre de pommes de terre ou une portion équivalente d'autres légumes nourrissans, et une portion de 6/10 litron d'une soupe à la Rumfort.

Cette ration sera convenablement réduite pour les enfans d'après les différens âges; une ration à régler de pain de froment leur sera allouée pendant le premier âge.

Les vieillards de 70 ans accomplis recevront deux fois par semaine de la viande; il leur sera distribué un litron de bière par jour.

Leur pain sera composé par moitié de seigle et de froment. L'excédent du prix nécessaire à l'entretien des vieillards sera trouvé sur les économies à faire sur les prix d'entretien des enfans; et en cas d'insuffisance, et à défaut de toute ressource, sur le fonds de réserve dont il sera parlé à l'art. 43 ci-après.

VIE POLITIQUE DE L'EMPEREUR ALEXANDRE.

Depuis la mort d'Alexandre divers journaux indépendans ont publié sur la vie politique de cet empereur des observations, sévères mais impartiales. Nous reproduisons aujourd'hui celles qui nousont paru le plus frappantes et le plus conformes à notre opinion.

L'éducation d'Alexandre et son caractère ont été pour beaucoup dans les diverses crises de sa politique. Il avait été élevé par le colonel Laharpe dans les principes libéraux du dix-huitième siècle. *Si je vau quelque chose*, disait-il en 1814, *c'est au colonel Laharpe que je le dois*. Et en effet, cet homme consciencieux et éclairé l'avait pénétré d'un grand amour pour le bien, et avait fait du plus absolu des monarques le plus enthousiaste des philanthropes. Aussi l'empereur de Russie ne montra à cette époque ni avidité, ni aigreur; sa loyauté, son respect pour les engagemens pris, sa courtoisie envers la France le mirent au-dessus des rancunes de l'invasion, des représailles de la victoire, et le rendirent le modérateur de la coalition.

En 1815, il s'opéra dans son esprit un changement d'idées subit et général. Il appartenait à une famille enthousiaste et passionnée qui se préoccupait brusquement d'un fait, d'un système, d'une personne, et qui se livrait à sa préoccupation avec un abandon général.

A peine un trône était-il érigé par les armes, que l'empereur Alexandre s'en déclarait l'ami: nul ne se montra plus empressé à saluer du nom de frères le roi Jérôme, le roi Joachim, le roi Louis, le roi Joseph. Il professa hautement l'amitié la plus tendre et la plus vive admiration pour le guerrier redoutable dont la gloire poursuivait de toutes parts les vieilles dynasties. Dans les conférences célèbres d'Erfurth et de Tilsitt, il lui livra l'Espagne et l'Italie, et il fut convenu entre eux qu'il suffirait en Europe de deux puissances prépondérantes, l'une à l'orient, l'autre à l'occident. Lorsqu'il se vit attaqué lui-même, le monarque russe ne se montra pas plus sévère dans le choix de ses alliés: il reconnut sans difficulté le gouvernement et la constitution des cortès, qui ne présentaient pas alors à ses yeux les caractères de la rébellion punissable.

Comme c'est la Sainte-Alliance qui a donné au rôle politique d'Alexandre son principal et son plus durable caractère, comme c'est d'après elle qu'il sera surtout jugé, rappelons les circonstances qui l'ont conduit à adopter ce système.

C'est en 1817, au congrès d'Aix-la-Chapelle, que la ligue des souverains a pris un caractère politique, et que la coalition s'est changée en Sainte-Alliance. L'Europe était en fermentation; les princes et les peuples, unis jusque-là, s'étaient divisés, et avaient formé deux partis: le parti populaire revendiquait des garanties, le parti monarchique recommandait la soumission, l'un s'appuyait sur les principes politiques de l'école du dix-huitième siècle, l'autre sur l'autorité des monarchies absolues. Les souverains qui avaient oublié la crainte de la révolution devant le péril des conquêtes, revinrent alors aux idées qui les avaient réunis à Pilnitz, et leur ligue, qui à cette époque n'avait été que l'effet d'un mécontentement vague, devint, dès ce moment, systématique: ils firent une déclaration solennelle, à la suite et en exécution de laquelle ils ne tardèrent pas à se mettre en campagne. L'empereur Alexandre n'était pas directement intéressé dans la Sainte-Alliance, comme il l'avait été dans la coalition, la Russie n'ayant rien à démêler avec les idées dans les monarchies plus occidentales de l'Europe avaient seules quelque chose à craindre. Il y accéda néanmoins avec beaucoup d'ardeur. Le changement qui s'était opéré dans ses croyances en 1815, et le commencement de dégoût que les cent jours lui avaient donné pour la cause des nations, le portèrent à se déclarer le protecteur de l'ordre monarchique qu'il croyait menacé. Il fournit le symbole un peu mystique de la nouvelle association, et M. de Metternich, qui était plus positif que lui dans ses plans, en régla la conduite: pendant huit années ils se sont parfaitement entendus, l'un comme titulaire, l'autre comme gérant de la Sainte-Alliance. (La suite à un n° prochain.)

CANAL DE LIÈGE A MAESTRICHT.

On lit, dans une lettre insérée au n. 306 du *Journal de la province de Liège*, des réflexions qui tendent à jeter de la défaveur sur le projet de continuer de Maëstricht à Liège le canal qui se rend de Bois-le-Duc à Maëstricht. L'auteur de l'article témoigne le désir de voir ses observations provoquer d'autres. C'est une preuve d'impartialité qui rend excusables ses intentions: mais qu'on n'exige rien de plus. Quand il s'agit d'utilité publique, le devoir de tout écrivain est d'attaquer sans détour ce qu'il regarde comme erreur: sous ce rapport il nous est impossible de ne pas relever les opinions du correspondant comme entièrement contraires aux principes les plus simples de l'économie politique.

« Dans l'état de choses, la Meuse, et au besoin, le canal de Maëstricht suffirait à nos communications avec la Hollande. » Cette phrase, qui termine l'article dont nous parlons, sert, pour ainsi dire, de fondement à ce qu'il renferme.

C'est le grand argument des immobiles dans tous les genres, c'est ce que, sous mille formes diverses, les partisans du *statu quo* n'ont cessé de reproduire depuis des siècles contre toute innovation, toute amélioration.

« Tout ce qu'on nous demande de la Hollande trouve place sur la Meuse pour y être transporté, et tout ce que nous demandons en retour nous arrive à tems par la même voie; donc, dit-on, une autre voie serait superflue. »

On ne songe pas, quand on raisonne ainsi, que dans le commerce les demandes ne se font jamais qu'en raison des moyens d'obtenir. Les Hollandais, par exemple, savent très-bien que pendant les trois quarts de l'année, il serait inutile d'envoyer sur la Meuse, qui cesse d'être navigable, des bateaux destinés à venir nous acheter de la houille, de la chaux, des pierres de taille, (1) du marbre, de la clouterie, des armes, etc. Ils cessent alors de nous demander ces objets, non parce qu'ils n'en veulent pas, mais parce qu'ils savent qu'il serait impossible de les transporter chez eux. Nous sommes, nous, quant aux denrées que nous pourrions tirer de la Hollande, exactement dans la même position. Nous ne demandons pas davantage parce que nous savons qu'il serait inutile de demander, ou trop coûteux d'obtenir.

« La Meuse suffit aux demandes actuelles du commerce. »
Où sans doute, mais, ce qu'on demanderait, si la Meuse était navigable toute l'année ou s'il y avait un canal, on n'en tient pas compte, et on semble mettre cela au rang des hypothèses inadmissibles. Cependant que l'on veuille bien y réfléchir. Il n'y a pas d'exemple d'une route ouverte ou d'un canal creusé dans le voisinage d'usines, de carrières, de mines ou de manufactures, qui n'ait bientôt procuré à ces établissemens un développement notable, et, d'un autre côté, il n'y a point d'état de communications, si imparfait, si misérable qu'il soit, qui ne puisse donner lieu à ce mauvais argument: dans l'état des choses, nos routes suffisent à notre commerce.

Il existe, dans quelques parties du Chili et du Pérou, au sein de montagnes presque inaccessibles, des mines d'argent et d'or, auxquelles n'aboutissent ni canaux, ni rivières, ni routes. Quelques sentiers périlleux servent d'accès aux mulets et aux esclaves, qui, lentement et avec des instrumens grossiers, vont, de tems en tems, déterrer quelque peu de minerai. Malgré l'insouciance et le peu d'activité des propriétaires de ces mines, ils ont souvent plus de minerai à vendre qu'on ne vient leur en demander. Les habitans du pays qui n'ont d'autre ressource que le produit de ces mines, pourraient donc dire aussi à ceux qui viennent leur proposer de rendre ces montagnes accessibles par des routes commodes:

(1) On sait que beaucoup de rues de la Hollande sont pavées avec des pierres de Norvège: dès que le canal de Maëstricht existera, il n'y a pas de doute que nous ne leur en fournirons abondamment.

« A quoi bon ? nos étroits sentiers suffisent à notre commerce, puisqu'on ne vient pas même chercher tout ce qui est exploité. »

C'est aussi le raisonnement que beaucoup de personnes faisaient en Angleterre, il y a environ quarante-cinq ans, lorsque le fameux duc de Bridgewater donna l'exemple et l'impulsion à tous les entrepreneurs de canaux qui ont depuis sillonné le territoire britannique dans tous les sens et accru prodigieusement la richesse du peuple anglais. Il n'y avait alors dans les environs de Birmingham, que très peu de petites usines consacrées à la fabrication et à la fonte du fer. Les vastes mines de fer du pays restaient pour la plupart intactes, les autres très peu activées. Quelques houillères, plus mal exploitées encore, vendaient trop cher pour les chétives usines du canton, qui préféraient le charbon de bois. Ce furent, comme on sait, les actionnaires des houillères qui tentèrent les premiers de rendre les communications plus faciles, pour qu'on vint acheter leur charbon du dehors, et les propriétaires des mines de fer et des usines s'y opposèrent de tout leur pouvoir. Dans ce tems où l'expérience manquait et où les principes de l'économie politique étaient inconnus, les propriétaires des hauts fourneaux et des usines, pouvaient proclamer avec l'espoir d'entraîner la conviction, les sinistres prophéties que le *Journal de la Province* répète aujourd'hui, mais un peu tard. « En effet, pouvaient dire les forgerons et les cloutiers de Birmingham, à quoi bon ouvrir un canal? nos routes ne suffisent-elles pas au commerce? Ce funeste projet sera la ruine du pays. Dès que l'on viendra chercher une plus grande quantité de houille, non-seulement elle sera encore plus chère qu'elle ne l'est déjà, mais tous les combustibles augmenteront de valeur dans la même proportion. Le prix du bois haussera par la consommation qu'en feront les houillères; il n'y aura plus moyen pour nous d'alimenter nos fourneaux, ni pour le peuple de se chauffer, etc. »

Au lieu de cela, voici ce qui est arrivé : Dès que le premier canal a été achevé, il y a eu dix houillères pour une en activité; les anciennes et les nouvelles ont été exploitées par des moyens plus efficaces, parce qu'on était sûr d'un plus grand débit; les propriétaires et actionnaires de houillères y ont gagné, mais en vendant plus, à meilleur marché. La concurrence n'a point tardé à fournir à la consommation le charbon de terre à si bas prix que toutes les usines en ont substitué l'emploi à celui du charbon de bois. Bientôt les canaux reconnus utiles se sont multipliés, et avec eux l'exploitation des houillères s'est accrue à un tel point, que l'abondance du combustible a permis d'exploiter, à leur tour, une quantité considérable de mines de fer qu'on avait jusque-là laissées dormir. De hauts fourneaux de tout genre, des forges, des fonderies et des clouteries, n'employant que le fer du voisinage, se sont élevés de toutes parts, et Birmingham, bourg chétif il y a 40 ans, peut se glorifier de ses six canaux et de sa grande population, la plus généralement aisée de toutes les villes de la riche Angleterre.

Maintenant, examinons plus spécialement quelques-unes des objections du correspondant du *Journal de la Province*. « Le surcroît d'exportation de la houille, qui résulterait de l'existence du canal de Liège à Maëstricht, nuirait à toute la population, moins les exploiters de houillères, en augmentant le prix du chauffage qui est déjà fort cher (1). Il nuirait particulièrement aux cloutiers, etc., dont il augmenterait les dépenses en pure perte. » Un peu plus bas nous lisons : « Au prix où le fer en barres est en Angleterre, nos cloutiers et nos petits forgerons peuvent compter que le canal les approvisionnera de fer anglais; reste à savoir si, pour leur fournir cette matière à quelques cents de meilleur marché, il convient de ruiner nos hauts fourneaux et nos usines en fer. »

Si ces suppositions étaient fondées, elles se compenseraient au moins l'une l'autre, pour les cloutiers et les forgerons, et il ne faudrait pas les compter au nombre des inconvénients du canal. En effet, si le canal devait avoir pour résultat de leur apporter la matière première à meilleur compte, il ne faudrait pas les plaindre particulièrement du léger surcroît de dépenses qu'ils devraient faire en payant la houille un peu plus cher. En un mot ils gagneraient d'un côté ce qu'ils perdraient de l'autre. Mais aucune de ces deux assertions n'est exacte; d'abord il n'est pas à craindre que le canal de Liège à Maëstricht apporte du fer anglais à nos forgerons de manière à ruiner l'exploitation de nos propres mines.

Pendant le système continental, nos fers ne pouvaient aucunement soutenir la concurrence des fers anglais; pourquoi des producteurs privilégiés et sûrs de vendre par monopole, auraient-ils pris beaucoup de peine pour perfectionner leur marchandise? La concurrence est survenue ensuite; dans le principe il y a eu souffrance, c'était le résultat de l'ordre vicieux et stationnaire qui venait d'être détruit; mais bientôt toutes nos grandes exploitations se sont mises à même de rivaliser. Une plus grande facilité va-t-elle être accordée aux fers anglais, nos producteurs seront obligés peut-être encore de faire de nouveaux efforts; mais les consommateurs en profiteront, et dans peu, lorsque la nécessité aura rendu nos exploitans plus habiles, ils profiteront à leur tour du canal, qui, pour eux-mêmes ne tardera pas à être un très puissant moyen de débit.

Le renchérissement du chauffage ne me paraît pas plus à craindre que la ruine de notre grande forgerie. Au contraire je suis tenté de croire que la baisse survenue à Birmingham, en même tems que l'exportation de la houille augmentait, surviendra également ici lorsque le canal de Liège à Maëstricht en augmentera l'exportation, et, en même tems, le nombre, l'activité et surtout la concurrence des concessionnaires.

Dès qu'il a été question du projet de canal de Charleroy à Bruxelles, tous les concessionnaires de Gilly, Charleroy, Jumet, Gosselies, Mariemont, Haine-St-Pierre, etc., ont songé à généraliser l'emploi de la machine à vapeur, et à creuser eux-mêmes de petits canaux pour arriver du canal projeté jusqu'à leurs houillères; d'anciennes concessions abandonnées ont été vivement disputées par divers prétendants, les moindres actions ont été recherchées, et quantité de nouveaux entrepreneurs ont formé des demandes en concession, tandis que les anciennes sociétés sollicitaient l'extension de leurs. Que ce canal se fasse, et avant qu'il soit livré à la navigation, je mets en fait que, dans tous les endroits que j'ai cités, le prix du charbon aura baissé de beaucoup par la concurrence. Les entrepreneurs n'y perdront pas, parce qu'ils retireront plus promptement l'intérêt de leurs mises de fonds; tous les consommateurs profiteront du bon marché, et un nombre considérable d'ouvriers sera employé et payé par le surcroît de ces richesses nouvelles.

Une objection que l'on fait encore souvent contre les canaux, c'est la dépréciation éventuelle de tous les terrains coupés en deux; c'est, je suppose, ce que veut dire l'auteur de l'article du *Journal de la Province*, quand il parle de la destruction de tant de belles propriétés. L'exemple de l'Angleterre est encore là pour nous rassurer sur ce point. Partout où il y a des canaux, la valeur des propriétés riveraines a au moins doublé par les débouchés offerts à leurs productions. Dans le Staffordshire, le terrain ne valait pas, il y a cinquante ans, la sixième partie de ce qu'il vaut aujourd'hui; c'est un des comtés où il y a le plus de canaux et le plus de houillères. « L'histoire des canaux en Angleterre, dit M. de La Borde (2), est celle de toute son industrie, et on est émerveillé de voir combien les hommes

(1) C'est dommage que l'on ne puisse pas supprimer la Meuse; à coup sûr, d'après le système du correspondant, cela diminuerait le prix de la houille. Avec une pareille manière d'argumenter, il n'y a pas uneroute, pas un chemin à sauver.

(2) De l'Esprit d'association, t. 2, p. 62.

libres, dans le développement de leurs facultés, sont ingénieux et grands dans leurs entreprises. Les ouvrages de détail (1), faits en Angleterre depuis quarante ans seulement, offrent dans leur ensemble une combinaison et une masse de travaux qui excède tout ce que la puissance centrale a jamais pu exécuter de plus gigantesque dans aucun pays et en aucun tems. Tout le pays s'en est senti, les moindres villages situés sur leurs bords sont devenus des villes, etc. »

Hâtons donc de tous nos vœux le moment où il sera permis à notre ville et à notre province de jouir d'une partie de ces bienfaits. Les avantages locaux du canal de Liège à Maëstricht sont certains. Toutes nos mines, minières et carrières s'en ressentiront; nos forges et hauts fourneaux en recevront une activité qui ne pourrait jamais exister au même point sans cette facilité de transport. Ajoutez à cela, ce qui est l'essentiel, pour la classe la plus nombreuse (celle des consommateurs qui comprend toutes les autres) que les manufactures de tout genre, recevant à moindres frais les matières premières, fourniront des marchandises plus abondantes, moins chères et plus usuelles; que toutes celles que nous tirons de la Hollande ou par la Hollande nous arriveront aussi à meilleur compte; et, en songeant à tout le bien qui doit nécessairement en résulter pour le pays, rendons grâce à nos états provinciaux, au lieu de les en blâmer, de l'activité et du zèle qu'ils ont mis à s'occuper des dispositions préparatoires. *N.M.*

(1) Les petits embranchemens de canaux, routes à ornieres, etc.

BOURSE D'ANVERS, du 29 décembre.

EFFETS PUBLICS. — La rareté du numéraire a fait baisser le comptant. CHANGES. — L'Amsterdam court a trouvé son placement, il est resté papier; le Londres court s'est fait à la cote, le papier à terme n'a pas été demandé; le Paris court et à trois mois se sont traités à la cote; il s'est fait du Francfort court; le papier à terme est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 180 balles café Batavia à 38 1/2 c. et 50 id. St-Domingue à 36 1/2 c.

50 Balles coton Surate, ont été vendues à 40 1/3 c. Il s'est traité deux surons d'indigo Caracque surfin sobre la fl. 7 30 cts. Et 10,000 l. bois de Campêche coupe Jamaïque à 5 fl.

* * Il y a eu ce matin diverses ventes publiques de cuirs; on a payé les Rio-Grande, sains, de 55 à 61 1/4 cents, et les avariés de 15 à 56 1/4 cents.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	172 070 p.		
Dette activ.	55	Londres.	4073 2	3979 8	
Différée.		Paris.	47 174 070	46 15116 P	46 1716 A
Obl. du S.		Franc.	36	35 374 P	35 172
Act. S. C.	91	Hamb.		34 374	34 172

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 28 novembre.

Dette active, 55 174 56. Différée, 1 1 1716. Bill. de chance, 21 174 374. Synd. d'amort., 96 374 97 172. Rentes remb., 86 374 87 172. Lots dito, 00. Act. de la soc. de comm., 92 174 93 174.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 29 décembre.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . fl. 5 94 c.
" de seigle, récolte de 1825, prix moyen. . fl. 4 61 c.

ENIGME.

Je suis, de vingt soldats arrangés à la file,
Si je vais le premier, général inutile,
Et laisse dormir leur valeur.
Le dernier rang pour moi c'est le poste d'honneur.

Le mot de la dernière charade est ballot.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Samedi 29 décembre, N° 6 du 3me. mois de l'abonnement, la reprise de *Catherine, ou la belle Fermière*, comédie en 3 actes et en prose de M. Candeille. Suivie par le *Val de Chambre, ou le mari garçon*, opéra-comique nouveau. On commencera à cinq heures et demie.

Dimanche 1er. janvier, les *Etrennes, ou le présent du jour de l'an*, pièce comique en un acte. Suivie de la reprise du *Barbier de Séville*.

Lundi la première représentation des *deux Cousins, ou le nouveau Tartuffe*, vaudeville en 3 actes, et *Robin des Bois*.

TEMPÉRATURE DU 30 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat., 3 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 5 d. au-dessus.

ETAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 29 décembre.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.
Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 1 femme; savoir :
Gerard Toussaint Leduc, âgé de 85 ans, sans prof., rue Haut Prez, veuf d'Anne Gilson.
Marie Elisabeth Dostelerie, âgée de 26 ans, journ., rue des Ecoliers.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FRANCKX, rue Ste. Ursule, n. 910, au *Cœur d'or*, vient de recevoir des huîtres anglaises et anchois nouveaux.

FRANCKX, rue Ste. Ursule, au *Cœur d'or*, à Liège, vient de recevoir des sarcelles et des canards.

Beau quartier de 4 pièces au premier, à louer, rue St. Hubert, n. 660. Au même n°, houblon et miel à vendre.

On désirerait trouver une bonne, sachant parfaitement soigner de très jeunes enfans. S'adresser au bureau de cette feuille.

Un chien d'arrêt, tacheté sur le dos et ayant une tache à la naissance de la queue, s'est égaré. Bonne récompense à celui qui le remettra à l'hôtel de l'Aigle noir.

A vendre, à l'hôtel de l'Aigle noir, pour cause de départ, un beau cheval de race étrangère, propre à la selle et au cabriolet.

L'on fait savoir que la maison de feu le médecin Ansiaux, sise rue Saint-Hubert, à Liège, a été adjugée, le 29 décembre au prix de 11,020 florins des Pays-Bas, et que, conformément au cahier des charges, toute personne peut, dans la huitaine de l'adjudication, surenchérir d'un dixième, en en faisant la déclaration, par acte, en l'étude du notaire Delerby.

A vendre un beau canick, ou à troquer. S'adresser au *Mouton blanc*, rue Puits-en-Sock, près du pont de St. Nicolas, Outre-Meuse, n. 1140.

(721) *Vente d'une très belle collection de livres*

De théologie, philosophie, histoire, littérature, médecine, musique, etc., dont la vente aura lieu mardi et jeudi, 3 et 5 janvier 1826, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, où le catalogue se distribue de même que chez P. Duvivier, rue sur Meuse, n° 380, au prix de 5 cents.

A vendre un filet dit cotray, vis-à-vis du jardin de l'université, n° 232.

P. J. RENAND, négociant, rue Crapeaurue, n° 709, à Verviers, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un assortiment complet de nouveautés consistant en almanachs chantans, de comptoir et de cabinet; jeux nouveaux très amusans, tels que Jocko, Robin des Bois, charades en action, calembourgs de société, etc. Bons nouveaux du fidèle Berger; beaucoup de surprises très nouvelles, nécessaires richement garnis avec et sans musique, et une infinité d'autres objets propres à être donnés pour étrennes au jour de l'an, et dont le détail serait trop long.

Ses magasins au premier en seront étalés pour le JOUR DE L'AN; le tout à des prix très modérés.

(728) On demande un élève en pharmacie assez instruit pour gagner sa table, et muni de bons certificats, rue St.-Severin, n° 697.

A vendre ou à louer une maison en bon état, composée de trois pièces au rez-de-chaussée et six à l'étage, avec jardin, prairies et bosquet de l'étendue de 87 perches P.-b. environ, situés faubourg Hocheporte, n. 770.

S'adresser à l'avoué DESPREETZ, rue St. Séverin, n. 573.

Belle forge, fenderie et fourneau à vendre.

Jeudi, 5 janvier 1826, à onze heures du matin, il sera procédé, par le ministère et en l'étude de M^{re} Tillieux, notaire royal à Namur, à la vente des propriétés ci-après savoir :

1°. D'un fourneau à fondre la mine de fer, situé à Wépion, à une petite lieue de Namur, sur la route de cette ville à Dinant :

2°. D'une forge à deux affineries et chauferies, située à Burnot, à deux lieues et demie de Namur, et à cinq minutes de la route susdite :

3°. De la moitié-part dans une fenderie située audit Burnot, joignant la Meuse et la prédite route : ces usines, avantageusement situées, ont des remises et magasins suffisans; il y a habitation de facteur aux deux premières.

Cette vente aura lieu ledit jour, 5 janvier 1826, en l'étude dudit M^{re} Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, N° 431, à Namur, où les amateurs pourront entre-temps prendre inspection du cahier des charges, ainsi que chez M^{re} Simon, avocat, même rue, N° 714.

Ladite vente aura lieu en gros et en détail, au gré des amateurs

En vertu du jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Huy, le 12 décembre 1825, lequel jugement a été dûment enregistré, Me. DELCHAMBRE-RAKEM, avocat, curateur à la succession vacante de Marie-Joseph Dumont, en son vivant, négociant à Huy, fera vendre en hausse publique le lundi seize janvier 1826, par le ministère de Me. CHAPPELLE, notaire à ce commis, et pardevant Monsieur le juge de paix du canton de Huy, en son bureau place St. Severin, une maison propre au commerce, située audit Huy, rue Griange, n. 274, tenant de deux côtés à M. Wauters, et d'un troisième à M. Dossogne.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, et chez le curateur, auquel devront s'adresser les personnes désireuses de voir la maison.

ETRENNES POUR L'ANNEE 1826.

On trouve chez J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire à Liège, un assortiment très-varié d'almanachs en tout genre parmi lesquels on remarque les suivans :

L'hommage aux Demoiselles. — L'almanach dédié aux dames. — L'abeille des théâtres. — L'Echo des bardes. — Le mérite des Demoiselles. — Les fleurs du Parnasse. — L'étrenne du vaudeville. — Hommage aux dames. — Théodore ou le jeune croisé. — L'ami des Muses. — Le boston de l'univers. — Le petit Berquin. — Les loisirs d'Apollon. — L'almanach de Gotha. — M^{me} de Lafayette. — M^{me} de la Vallière. — M^{me} Deshoulières. — Le chansonnier des desserts. — L'almanach des spectacles. — Le gentil Bernard. — L'Ami des jeunes Demoiselles. — Le Grétry des dames. — Les modes et les belles. — La corbeille de fruits. — La Guirlande de Flore. — Le Walter Scott français. — Le petit chaperon rouge. — L'esprit des femmes. — Le petit galoubet. — La pastourelle. — Le petit pèlerin. — L'art de plaire, etc.

Ces almanachs sont reliés avec soin en papier glacé bordé d'or dorure riche, reliure à l'anglaise, tous d'une très-belle exécution, ornés de jolies figures en noir et enluminées dessinées et gravées par les meilleurs artistes.

On trouve chez le même une nombreuse collection d'ouvrages pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, LIVRES de PRIÈRES supérieurement reliés et ornés de jolies gravures, ainsi qu'un assortiment de CARTES DE VISITES dorées sur tranche, gaufrées, etc.

Bon vin de pays à 21 et à 29 cents P.-B. la bouteille, rue Hors-Château, n. 459, derrière la Fontaine St. Jean Baptiste.

A vendre ou louer une très jolie maison de commerce, bâtie à neuf à la moderne, avec cheminée en marbre, située place St.-Lambert, pour entrer en jouissance de suite; on accordera toute facilité possible pour le paiement. S'adresser maison joignant, n. 904.

(670) A vendre de gré à gré, la maison sise en Pêcheux-rue à Liège, sous le n° 1439, consistant en plusieurs appartemens, belles caves, grande greniers, cour et remises, entourée de l'eau d'Ourte, ayant servi de brasserie et pouvant être utilisée à toute distillerie et autres branches de commerce, avec un vaste terrain, en jardin, pour prise et verger rempli d'arbres, au prix et sous les conditions à voir dans l'étude du notaire DEBEVE, ancien avocat, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281.

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIEGE, ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1826. Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignemens officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux, d'un intérêt local.

CONTENANT : les naissances et alliances des souverains, princes et princesses de l'Europe. Les cardinaux. Les ambassadeurs des puissances étrangères près de S. M. le roi des Pays-Bas : ceux de S. M. près des puissances étrangères. Royaume des Pays-Bas : les maisons du roi, de la reine et de la famille royale. Les noms des membres de la 1^{re}, et de la 2^{me} chambre des États-Généraux; le conseil du cabinet du roi; le conseil-d'état; les ministres; l'ordre militaire de Guillaume; l'ordre du Lion belge, etc. L'administration militaire de la province de Liège. La fonderie royale de canons. La maréchaulx royale. Division de la province de Liège, en cantons de justice de paix, de milice et en districts d'élection. L'administration provinciale : comprenant, les états provinciaux, la députation des états, les audiences et les bureaux de l'administration. La liste nominative des nobles reconnus et admis dans l'ordre équestre. L'organisation judiciaire : cour supérieure de Liège; tableau des avocats, avoués, traducteurs et huissiers à ladite cour. Tribunaux de première instance de Liège, et de Huy, avec les noms de tous les fonctionnaires qui en dépendent. Tribunaux de commerce de Liège et de Verviers. Les archives. Chambre de commerce; agents de change; notaires du ressort de la cour supérieure et chambres de discipline de Liège et de Huy. Administration des contributions directes, des droits d'entrée et de sortie et des accises : contrôles et recettes des divisions des arrondissemens de Liège, Huy et Verviers; Priseurs pour l'évaluation du bétail. Direction spéciale du cadastre. Société générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale. Société de Commerce des Pays-Bas. Administration de l'enregistrement du timbre, des hypothèques, etc., et bureaux de recette dépendans de la direction. Administration des domaines, eaux et forêts du 5^e ressort; idem du Waterstaat et des travaux publics; idem des mines. Directions des Postes aux lettres. Université royale de Liège, avec les noms des élèves dont les mémoires ont été couronnés. Collèges de Liège, Verviers et Huy, académie royale de dessin à Liège. Bureaux d'administration des collèges de la province. Commission provinciale pour l'instruction moyenne et inférieure. Ecole primaire royale. Société biblique. École d'enseignement mutuel de Liège. École des sourds et muets. Écoles primaires gratuites. Loteries de la Belgique et hollandaise. Vérificateurs des poids et mesures et tarif de la rétribution pour la vérification et le poinçonnage. Régence municipale et collège électoral de la ville de Liège; juges-de-paix; direction, commissaires et tribunal de police. Compagnie de pompiers. Collège des régents des maisons de sûreté civile et militaire. Administration de l'octroi et tarif pour la perception des taxes municipales de Liège, bureau central de bienfaisance et comités des secours. Monts-de-Piété de Liège, Verviers et Huy. Commission administrative des hospices. Sous-commissions urbaines de bienfaisance de Liège, Verviers et Huy. Commission d'arrondissement pour l'encouragement et le soutien du service militaire dans les Pays-Bas. Agens des compagnies d'assurance. Hospice de la Maternité. Société-Maternelle de Verviers. Commission d'agriculture; idem pour les fabriques de draps. Commission médicale. Noms et demeures des Docteurs en médecine et en chirurgie, chirurgiens de ville, pharmaciens et sages-femmes de Liège. Artistes vétérinaires. Société d'Emulation et tableau des membres. Clergé du diocèse de Liège : le chapitre cathédral, les curés et desservans, le séminaire épiscopal. Prières de 40 heures. Conseillers des fabriques de Liège. — Les juges-de-paix, suppléans, greffiers, notaires et receveurs des bureaux de bienfaisance des arrondissemens de Liège, Verviers et Huy. Administrations communales : les commissaires de districts; régences municipales; bourgmestres, assesseurs et secrétaires des districts communaux de Liège, Verviers, Huy et Waremme. Départs et arrivées des courriers, diligences et barques. Foires de la province de Liège et de ses environs. Effractions en argent et en nature. Tarifs du prix des timbres des effets de commerce, proportionnel, des baux sous seing-privé et de dimension, calculé d'après les bases fixées par la loi du 31 mai 1824, y compris les 26 cents additionnels par florin. Arrêté royal du 8 décembre 1824, concernant le taux auquel les monnaies des provinces méridionales seront reçues dans les caisses du gouvernement. Réductions des monnaies des Pays-Bas, de France, de Liège, de Brabant, d'Allemagne et de Luxembourg. Réduction de la monnaie française en argent des Pays-Bas, calculée à raison de 46 3/4 cents le franc, taux auquel les comptables des provinces peuvent recevoir les monnaies françaises, et vice versa. Nouveau tarif des monnaies provinciales ou du pays, réduites en argent des Pays-Bas, de France, de Liège et courant de brabant, calculé d'après l'arrêté du 8 décembre 1824. Comptes faits en argent des P. B., de Liège, de France et courant de Brabant, des pièces de 10, 1 et 1 florins, 50, 25 et 10 cents des Pas bas; escalins et plaquettes de Liège, escalins de Brabant, louis doubles, louis simples, couronnes, demi-couronnes pièces de 20 et de 5 francs de France, avec les empreintes, très bien gravées, des nouvelles monnaies des P. B. Réduction des anciens poids et mesures en nouveaux, et vice versa; Tableau de leurs nouvelles dénominations. Réduction de cent livres poids de différens pays en livres des P. B.; idem de cent livres des P. bas en livres de différens pays, etc., etc.

Volume in 18 de 334 pages, bien imprimé sur beau papier, broché et rogné. Prix. 50 cents
Idem cartonné et étiqueté. 70 cents
Idem relié en basane. 80 cents
Idem doré sur tranche. 90 cents.

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur du Gouvernement
à Verviers, chez RENARD-CROISIER et RENAND.
à Huy, chez L. GODIN, Grande place, et KNOPS
à Spa, chez Ed. DOMMARTIN, libraire.
à Aulbe, chez H. J. MATHIAS, libraire.